faire place à cette étrangère qui, de cette façon extraordinaire, arrivait dans son modeste ménage, ce serait exagérer les choses.

Mais l'adorable et angélique visage de Renée devait promptement lui attirer les sympathies de la femme du cocher.

L'abri que lui offrait Paulin était providentiel.

Qu'eût-elle fait jusqu'au matin, à l'aventure dans les rues de Paris?....

A quels désagréments n'eut elle pas été exposée!

Fatiguée, brisée, rompue, elle s'endormit aux premières lueurs du matin dans le lit de la fillette, et lorsque, tard, elle ouvrit les yeux, tous les événements s'étaient arrangés au gré de ses désirs.

L'huissier au ministère avait fait la course des patron-minette, un bijoutier avait donné deux mille quatre cents francs des boucles-d'oreilles.

Payés en louis d'or tout neufs, ils représentaient une grosse somme pour Renée, et mettaient celle ci pour longtemps à l'abri du besoin.

Lorsque tout fut terminé, que Paulin Vergé eut reçu, accompagnant les remerciements partant du cœur, le prix de sa course de nuit s'additionnant d'un royal pourboire, la jeune femme, un peu embarrassée, se tourna vers Mme Vergé et lui tendit la main, tout en attirant à elle la fillette, une grande gamine de quatorze ans, jolie, à grands yeux un peu effarouchés par la présence de l'étrangère.

—La Providence,—fit Renée toute reconnaissante,—la Providence m'a fait rencontrer de vrais amis sur ma route....je désirerais vous laisser un souvenir....

Tout en parlant, elle avait fait glisser de son doigt l'une de ses bagues,—un cabochon de saphir d'un inestimable prix,—et la passait à l'annulaire de Mme Vergé.

Celle-ci voulut refuser, se récria, cramoisie.

—Vous me ferez une peine très grande,—insista Renée,—ce bijou pourra vous servir peut-être un jour.... Acceptez le, je vous en prie.... pour cette enfant!...

—Allons, prends!—fit le mari,—prends, puisque cette chère dame nous l'offre avec tout son cœur.... Elle a raison.... Ça servira de dot à la petite.... Allons, madame. Je suis prêt à vous conduire où vous voudrez....

Et, avec effusion, Renée embrassa Mme Vergé et la fillette, et reprit le fiacre que Paulin mettait de nouveau à sa disposition.

Ce qu'il lui fallait tout d'abord, c'était l'adresse de Raoul de Boisdéant, nous l'avons dit.

Par Raoul, elle arrivait à Alexis.

L'adresse d'un ingénieur habitant Paris devait être aisée à trouver dans le Bottin ou le Tout-Paris.....

Au premier café des boulevards, Paulin Vergé la rapporta à Renée.

—M. de Boisdéant habite 22 *bis* rue de Caumartin.

A la rue de Caumartin, une désillusion attendait Renée.

Le valet de chambre du jeune homme répondit qu'il venait de quitter Paris le matin même.

"Destination inconnue!" le domestique ignorait même la gare à laquelle son maître avait pris le train.

—Et ma malheureuse mère!—murmura Renée avec désespoir;—où vais-je la trouver maintenant? Qui me révélera l'endroit où ces misérables l'ont enfermée.

IV

LE TOMBEAU DES FAMILLES.

A une époque de liberté telle que la nôtre, à un moment où la vie commune se passe en quelque sorte au grand jour, n'est-il pas inouï de songer qu'abrités par la loi aveugle, stupide, bête, certains monstres peuvent se permettre, sans courir aucun risque, les plus épouvantables les plus révoltantes cruautés?

Telle est cependant la vérité qui saute aux yeux du romancier, du psychologue, lorsque celui-ci en arrive à soulever le coin du voile qui recouvre certains bas-fonds sociaux.

Notez que ces crimes demeurent rarement inconnus. Ainsi qu'il est dit vulgairement, ils transpirent. Dans l'espèce, je suis un peu de l'opinion de Shakspeare, je crois que le crime, de façon ou d'autre, revient tôt ou tard à la surface de l'onde.

Il en est qui sont admis; dans le public, on en parle, ce n'est pas seulement rumeur légère, c'est un bruit persistant, continu.... Mais l'opinion ne s'en émeut guère, l'égoïsme humain n'est-il pas là! Il faudrait se déranger..... Que d'ennuis ne résulteraient-ils pas, s'il fallait témoigner dans une enquête!

Il faut qu'une catastrophe éclate... Et alors, chacun de s'écrier: "Mais nous savions tout cela depuis longtemps!"

Rien de plus trompeur, à coup sûr, que cette maison de santé large, spacieuse, encadrée d'un parc feuillu, qui se montre entre Mantes et Meulan, non loin des bords fleuris qu'arrose la Seine.

De petits pavillons en briques rouges sont disséminés à gauche et à droite, enclavés dans le taillis qu'entoure une ceinture de murs élevés, épais, surexhaussés encore d'un fort treillage.

Un nom poétique: "La Source," venant sans doute d'une gerbe d'eau sourdant entre des pierres mousseuses et serpentant à travers de vertes pelouses.

Dans le public, le bon public, aussi bien à Meulan qu'à Mantes, et même plus loin, la Source portait un autre nom, on l'appelait: "Le Tombeau des familles."

Depuis bien des années ce pseudonyme avait été donné à la Source, bien avant la direction actuelle, alors qu'elle était la propriété du docteur Guillaume.

A cette heure, elle appartenait au docteur Harper.

M. Guillaume avait dû passer la main après une scandaleuse aventure.

Il y avait eu un intérim.

Mme s'était mis à diriger la Source, mais une histoire d'internement: *L'Affaire Montalgyre*, laquelle avait passionné tout Paris, avait vain à Mme cinq mois de prison, et la Source était alors devenue la propriété du docteur Harper.

Américain, disait Harper, mais ne se réclamant point de cette nationalité, vu qu'il s'était fait naturaliser français. Et à chaque instant il avait la bouche pleine de sa nouvelle patrie et de l'amour immodéré qu'il lui portait.

Harper était petit, rageur, les yeux constamment dissimulés derrière un lorgnon à épais verres fumées, lesquels lui servaient à cacher ses trop ardents regards.

Il y avait du batracien et du reptile dans ce petit homme.

Les yeux vairons, lascifs comme ceux d'une chèvre, étaient sans cesse en mouvement, fouillant, furetant dans tous les coins.

D'où venait-il? Quel volte épais recouvrait son passé?

Insolubles problèmes.

Il était marié à une grosse dame, malpropre, suintente, à gros yeux à fleur de tête, qui criaillait le long des jours, et continuait le cours des nuits.

"Il faut se méfier des hommes gras," disait Antoine en parlant de César,—Antoine aurait dû ajouter: "Il faut se méfier aussi des femmes grasses."

De ce corps opaque s'échappait une voix crécellante, une voix de tête qui semblait ne point appartenir à ce gros corps.

Elle portait en gros frison désordonnés sa tignasse grisonnante.

Harper, lui, était d'un blond roux, sans un vestige de barbe.

Nous aurons terminé cette description en disant que la grosse Mme Harper appelait "Bébé" son minuscule mari, et que celui-ci, dans le courant des conversations, la nommait simplement "Mon Amour".

Jalouse! par exemple! jalouse comme une tigresse d'Hyrcanie, une panthère noire de Java. Jalouse du gnôme Harper, et se figurant toujours que toutes les femmes, jeunes ou vieilles, jolies ou laides, raffolaient de ce petit monstre glabre.

Il est vrai qu'Harper était coureur comme un chat de gouttières, et qu'il passait son temps à cribler de coups de canif le contrat qui le liait à sa volumineuse moitié.

Parfois Mme Harper, grâce à une surveillance de garde-chiourme, compliquée de ruses d'Apache, finissait par surprendre Bébé en flagrant délit, ou tout au moins à acquérir l'indiscutable preuve d'une trahison matrimoniale; alors Bébé recevait une trempée de premier calibre, durant le cours de laquelle il se défendait de son mieux.

Si "Mon Amour" possédait un redoutable biceps, Bébé était plus canaille; au manche à balai ou au jonc des tilles, brandi de terrible façon par le bras de Virginie, de la grosseur d'une cuisse ordinaire, il répondait par des coups droites de pincettes, de pocker,—tout lui était bon,—pour ne point rester en retard vis-à-vis de sa tendre, mais vigoureuse épouse.

Au milieu du visage imberbe d'Harper, surmontant ses lèvres minces, pointait un nez recourbé et pointu comme un bec d'oiseau de proie.

En ces prises d'armes ce nez, d'un violacé lie de vin, s'irradiait d'un rouge vif; Harper devenait si laid qu'il était réellement horrible.

Au repas du soir les deux époux se retrouvaient en face l'un de l'autre, qui avec un œil poché, qui avait une balafre, mais ils ne se gardaient pas rancune; "Bébé" continuait à être l'objet des attentions de "Mon amour...." et réciproquement.

En réalité, ces deux êtres possédaient chacun une âme odieuse, avide, insatiable, et Bébé' ainsi que son Amour, étaient capables de toutes les atrocités, pourvu que le crime, abrité par la loi, leur procurât de superbes dividendes.

Ils avaient accueilli l'arrivée de la malheureuse baronne Cazères,—nous sommes obligés de continuer à lui donner ce nom,—comme une manne céleste. Sans doute, les bénéfices de la maison de santé étaient énormes, mais le couple Harper devait encore une forte somme sur le prix d'achat.

Ils avaient acheté l'établissement avec cette assurance si souvent trompeuse de facilités de paiement; maintenant ils étaient talonnés par un notaire qui prétendait rentrer au plus tôt dans ses fonds et ils trouvaient que les prisonniers,—nous voulons dire les pensionnaires,—ne rendaient pas assez et ne fournissaient pas d'assez beaux dividendes.

Wladimir, tenu de court par son ami le baron Andréa Cazères, devait payer à bureau ouvert et largement. La pauvre mère de Renée allait donc être un sujet précieux pour le Tombeau des familles.

Oh Cazères et Harper s'étaient-ils connus?

Cette mise en rapports se perdait dans la noirceur de leur passé. Les hommes de proie ont entre eux une véritable franc-maçonnerie. Une fois accrochés les uns aux autres, ils finissent toujours par se retrouver lorsqu'ils ont un nouveau crime à commettre.

Bien tranquille, Harper. Il n'avait aucune inquiétude à voir; le certificat du docteur Grisol le couvrait de la façon la plus absolue.

Mme Cazères était bien et dûment incarcérée dans un pavillon du Tombeau des familles et aucune puissance humaine ne pouvait lui en ouvrir les portes.

Avec leur rapacité habituelle, rognant sur tout, le couple Harper avait voulu traiter la baronne Cazères comme les autres.... malades de l'établissement.

Il avait fallu en rabattre, la nouvelle pensionnaire était tout simplement en train de se laisser mourir de faim.

—Un vol!—disait Harper, n'est-il pas vrai. Mon Amour!

—Une infamie,—répétait Mme Harper nous serions floués comme en plein bois.

Force avait donc été de faire cesser le traitement habituel employé par Harper pour "réduire",—c'est le mot dont il se servait,—les malheureux soumis à sa garde.

Ce traitement était cependant bien simple.

Il consistait en doses très violentes de bromure de potassium, de façon à annihiler complètement toute résistance nerveuse. Si l'on joint à cela une série de piqûres de morphine, on pourra aisément se rendre compte que les pensionnaires du Tombeau des familles étaient généralement doux comme des moutons.

Il en était,—en petit nombre cependant,—qui résistaient.

Avec eux Harper employait les moyens coercitifs.

C'était tout d'abord l'horrible douche, cet écrasement infâme, torture épouvantable qui fait hurler le.... condamné et le rendrait fou furieux, lui brisant le crâne, lui tordant la colonne vertébrale, le soumettant à la plus atroce de toutes les questions.

Un procès récent a dévoilé toutes ces infamies employées par des médecins indignes de ce titre, de véritables bourreaux, soumettant les malheureux fous,—on oeux supposés tels,—à d'immondes supplices.

—Chose extraordinaire,—répétait Mme Harper,—ces pauvres êtres, ces déshéritées de la nature, on les nourrit avec presque rien.... n'est-ce pas, Bébé?

Bébé opinait du bonnet. Et pourtant, prétendait-il, on n'était pas regardant pour la nourriture. On peut le dire!....

Alors, comme la baronne Cazères, pour employer le mot de Mme Harper, en arrivait à rien, on lui avait donné un pavillon particulier.

Un pavillon dont le premier étage était habité par une autre pensionnaire, une jeune fille seule, dont la folie était très douce, qui vivait là en compagnie d'une femme de chambre, sans bruit, oubliée du reste du monde, et comme enterrée toute vive.

L'état de santé de la baronne avait donc exigé de la part de ses bourreaux un adoucissement dans sa peine. Autrement, ils couraient le risque de voir la mort leur ravir l'une de leurs meilleures poules aux œufs d'or.

Ce fut Mme Harper, elle-même, qui procéda à l'installation de Mme Cazères dans le petit pavillon isolé.

—Là!— dit-elle, lorsque la pauvre femme transportée par des infirmières sur une civière,—là!.... La chère petite maman va être tout à fait à la campagne. Bébé a en cette idée de mettre sa chère malade au milieu de la verdure et des fleurs.—Mme Harper possédait une âme débordante de poésie.—Oui, c'est Bébé! Moi, je n'y aurais pas songé, je l'avoue.... Je préférais vous garder à portée de mes tendres soins, mais il a bien fallu lui céder.

L'état de prostration dans lequel se trouvait Mme Cazères l'empêchait de répondre.

Elle n'entendait même pas le parlotage agaçant de Mme la directrice qui résonnait simplement à ses oreilles comme un ronronnement désagréable.

Mme Harper n'arrêtait pas:

—Catiche soignera très bien vos deux ménagères.... Elle est très complaisante, Catiche. Dès que vous aurez besoin d'elle, vous n'aurez qu'à sonner.... comme ça.

Et Mme Harper appuya le doigt sur un bouton de sonnette électrique.

Plusieurs minutes s'écoulèrent, et la directrice sonna de nouveau.

Enfin, au troisième appel, la porte s'ouvrit et une femme en noir apparut.

Ses lèvres pincées, ses yeux baissés, l'austérité de sa mise, de ses mouvements, de toute sa personne en faisaient un être d'un aspect essentiellement désagréable.

Mme Harper lui cria d'une voix sèche:

—Qu'est-ce que vous fichez! paresseuse!.... Voilà une heure qu'inutilement je vous sonne.

Catiche s'arrêta un instant, remua doucement les lèvres et murmura une courte oraison.

On eût dit, à en voir, l'une de ces filles de l'Armée du salut, les poches bourrées de versets et de psaumes.

—Mais vous prendiez compte de l'inébranlable puritanisme de sa gardienne, elle n'essaya point de discuter avec celle-ci.

Bientôt, Mme Harper fit irruption dans la chambre.

Elle venait voir sa malade....sa chère petite maman.

Était-ce la suppression du traitement au bromure, ainsi que celle des piqûres de morphine?..... Toujours est-il que Mme Cazères allait incontestablement mieux.

Bébé, nous vous voulons dire M. Harper, le constata lui-même.

Il prescrivit un œuf, un blanc de volaille.

—Et si nous sommes sages,—conclut-il,—nous doublerons la dose.

Il se disposait à aller visiter la jeune folle qui partageait le pavillon de la baronne.

Mme Harper devint cramoisie:

—Bébé!—cria-t-elle d'une voix acide, tandis que ses gros yeux ribouloient avec fureur,—je vous défends, vous entendez bien..... je vous défends absolument de monter chez le 24 et de lui rendre visite sans que vous ne passiez en présence de Catiche. Catiche, suivez le directeur.....

Harper, émoustillé par la jalousie de sa moitié, se pavanait, faisait son petit coq....

—Allons! allons! Te voilà encore avec les idées folles.... Veux-tu bien te taire Virginie!.....

—Je sais ce que je sais,—continuait la grosse dondon,—et je vous tiens à l'œil, scélérat!

Harper ne put donc monter auprès de la pauvre folle qu'en compagnie de la puritaine chargée de le surveiller.

Mais à peine fût-il arrivé à l'étage supérieur que la pensionnaire se mit à crier d'une voix perçante:

—Je ne veux pas vous voir.....Allez vous-en!..... Partez! partez!.... Au feu!... au feu!.....

Et d'autres incohérences.

Harper s'empressa de descendre.

A celle-là, nul besoin de bromure ni de morphine pour la réduire, non plus que pour la maintenir en état.....

La baronne non plus n'était pas à craindre; son extrême faiblesse, son désespoir résigné montraient bien au couple Harper qu'il n'avait rien à craindre de sa lucidité.

Dans ce pavillon, elle serait très bien, elle reprendrait peu à peu ses forces, alors, une fois remise sur pied, selon l'état de son moral, on verrait bien s'il était nécessaire de lui appliquer à nouveau le "Système."

Deux ou trois jours encore, et Mme Cazères put songer à sortir, à faire quelques pas dans le jardin sans le secours de Catiche.

Comme elle se dirigeait, une après-midi, vers l'un des berceaux de verdure de la Source, la même voix qui avait déjà à diverses reprises frappé son oreille, se fit de nouveau entendre.

C'était sa voisine qui chantait encore une complainte bretonne.

La baronne Cazères s'arrêta ausitôt, surprise.... et charmée.

La jeune fille chantait, de son timbre si doux, si triste:

Le fils du roi s'en va chassant,
C'est le vent qui va frivolant.
Avec son p'tit fusil d'argent.
C'est le vent qui vole, qui frivole.
C'est le vent qui va frivolant.

Avec son p'tit fusil d'argent.
C'est le vent qui va frivolant.
Le fils du roi est un méchant,
C'est le vent qui vole, qui frivole,
C'est le vent qui va frivolant.

Le fils du roi est un méchant,
Q'est le vent qui va frivolant.
Il a tué mon chevreau blanc,
C'est le vent qui va frivolant.

Il a tué mon chevreau blanc,
C'est le vent qui va frivolant.
Mon chevreau blanc m'était tant,
C'est le vent qui vole, qui frivole,
C'est le vent qui va frivolant.

Mais mes yeux en sont tout tremblants,
C'est le vent qui va frivolant.
Mes yeux en sont tout tremblants,
C'est le vent qui vole, qui frivole,
C'est le vent qui va frivolant.

Mais si je trouve le méchant,
C'est le vent qui va frivolant.
Mais si je trouve le méchant,
C'est le vent qui vole, qui frivole,
C'est le vent qui va frivolant.

Il a tué mon chevreau blanc,
C'est le vent qui va frivolant.
Puis il m'a pris mon tendre amant,
C'est le vent qui vole, qui frivole,
C'est le vent qui va frivolant.

Puis il m'a pris mon tendre amant,
C'est le vent qui va frivolant.
Et mes deux sœurs j'ai vu mourant....
C'est le vent qui vole, qui frivole,
C'est le vent qui va frivolant....

Et mes deux sœurs j'ai vu mourant....
C'est le vent qui va frivolant.
Mes deux sœurs j'ai vu mourant,
C'est le vent qui vole, qui frivole,
C'est le vent qui va frivolant....

Et moi, mes sœurs, je vais mourant....
C'est le vent qui va frivolant.
Et moi, je vais mourant....
N'en dites rien à mes parents....
C'est le vent qui vole, qui frivole,
C'est le vent qui va frivolant....

La dernière note s'éteignit sans que la baronne eût changé de place.

L'organe rêche de Catiche se fit alors entendre:

—Rentrez, mademoiselle, rentrez!.... Il en est temps!.... Je ne peux plus demeurer auprès de vous, et vous savez que je ne dois pas vous laisser seule.... Vous feriez bien mieux de lire que de chanter toujours ainsi, de lire de saines lectures pour travailler au salut de votre âme.

Et du ton monotone et sourd qui lui était habituel, lorsqu'elle s'abandonnait à sa manie de citations sacrées, Mlle Catiche déclama:

L'homme en sa propre force a mis sa confiance,
Ivre de sa fortune et de son opulence.
L'éclat de sa fortune ceille sa vanité!
Mais, ô moment terrible! ô mort épouvantable!
On la mort saisira ce fortuné coupable,
Tout chargé des liens de son iniquité.

A cette objurgation menaçante, la folie ne répliqua qu'en répétant son refrain:

C'est le vent qui vole, qui frivole
C'est le vent qui va frivolant.

Mme Cazères l'aperçut alors.

Jolie! oh! jolie autant que créature peut l'être!

Belle! même, aussi belle que Renée, la mère était obligée de se l'avouer à elle-même.

Le teint était pâle, les lèvres blêmes, s'ouvrant sur des dents, des perles d'un incomparable orient.

Hélas! le désordre de sa toilette révélait le désarroi de son esprit.

La pauvre folie s'était fagotée, à plaisir, de bandes d'étoffes disparates.

Elle se drapait dans une sorte de peplum de satin passé, d'un rose fané, tandis que des écharpes de soie d'un rouge vif se croisaient sur sa poitrine et autour de sa taille, en des mondes exagérés.

Mais c'était surtout la coiffure qui frappait les regards par son excentricité et sa bizarrerie.

Avec des ailes de pigeon blanc, piquées dans les longues tresses de ses cheveux blonds, elle s'était confectionné une garniture en forme de casque de l'aspect le plus original et le plus singulier.

Rien de ridicule, cependant, rien de grotesque.

L'étrangeté de l'ajustement n'en excluait point la grâce.

Tel qu'il était, il seyait parfaitement à la beauté de la jeune fille.

Chose étrange, en passant auprès de Mme Cazères, les yeux de la jeune fille se fixèrent sur les siens.

Ils étaient clairs, limpides, ces yeux bleus, d'une douce douce et tendre; rien n'égalait dans la limpidité de ces prunelles diamantées.

La folle salua légèrement, tandis qu'une furtive rougeur envahissait ses joues pâles.

Et elle regagna le pavillon, en compagnie de Catiche, qui, de temps à autre, pour ne pas en perdre l'habitude, sans doute, reprenait sa petite psalmodie.

Le lendemain, nouvelle rencontre au parc; Mme Cazères avait devaucé sa voisine, et elle avait pris place sur un banc, au bord d'une source bruissante, lorsque la pauvre folle arriva.

Catiche la suivait à distance.

Mais voyant ses deux pensionnaires réunies, car la jeune fille, après quelques hésitations, s'était assise auprès de la baronne, elle tira de sa poche une grosse Bible, salie par un long usage, et s'écarta, se promenant de long en large à grands pas, se plongeant dans sa lecture favorite.

La folle, ce jour-là, avait changé ses ajustements.

D'autres écharpes avaient remplacé celles de la veille. Des plumes de paon, piquées çà et là, dans le chignon et dans les tresses, prenaient également la place des ailes de pigeon.

Mme Cazères s'était quelque peu écartée pour inviter sa voisine à s'asseoir à côté d'elle.

Cette jeune fille l'intriguait tout en lui inspirant une sympathie profonde.

Et, comme se parlant à elle-même, elle laissa échapper ces deux mots qui partirent du fond de son cœur:

"Pauvre enfant."

La désinvolture de ce mot éveilla probablement l'attention de la pauvre folle, qui revint à son refrain favori et se mit à chanter aussitôt:

C'est le vent qui vole, qui frivole,
C'est le vent qui va frivolant.

Mais en même temps, et d'un commun accord, les mains de Mme Cazères et de la pauvre insensée se rencontrèrent, et une furtive pression les unit.

En même temps, la démente avait baissé la tête, et la baronne sentit une larme brûlante tomber sur son poignet.

—Vous pleurez, mon enfant? Vous pleurez!.....

—Non! Je ne pleure pas!—répliqua la jeune fille.

En même temps, elle dardait un regard inquiet sur Catiche, qui, au fond de la charmille, prolongeait sa promenade, et, à haute voix, elle reprit:

—C'est le vent! C'est le vent!.... C'est le vent qui va frivolant.

Catiche, à son second tour, s'adressa à elles:

—Si vous ennuyez madame avec votre éternelle chanson, elle ne vous laissera pas à côté d'elle.

—Oh! qu'elle chante! qu'elle fasse ce qu'elle voudra, la pauvre chère créature, elle ne me dérange en rien.

Les voyant si bien d'accord, Catiche s'enfonça de nouveau dans ses psaumes.

Lorsqu'elle se fut éloignée, hors de portée de voix:

—Il ne faut pas pleurer, mon enfant!... Chanter vaut mieux encore.... Mais ne voulez-vous pas causer avec moi.... au lieu de chanter.... J'ai une fille,—la voix de la baronne frissonna,—une grande et charmante fille comme vous.... Ne pourriez-vous parler avec moi, comme si vous étiez auprès de votre mère?

La folle secoua tristement la tête:

—Ma mère!.... maman!.... Je n'ai plus de maman!.... Je n'ai plus de mère!.... Je n'ai plus personne

—Comment!..... Vous n'avez plus personne!..... Personne qui vous aime?....

—Personne! personne!— répéta douloureusement la malheureuse.

Et comme Catiche se rapprochait du banc, elle se mit à chanter:

De grand matin,
J'ai rencontré le train,
De trois grands rois en voyage.
De grand matin
J'ai rencontré le train,
De trois grands rois, de par les grands chemins.

Mais sa voix était toute tremblante, tandis qu'un frisson courait le long de ses épaules.

Mme Cazères attendit l'éloignement de la sœur criaillante, et alors, d'une voix très douce:

—Voulez vous être mon amie?..... Voulez-vous que je vous aime, ma pauvre enfant, que je vous chérisse, comme j'aime, comme je chéris ma fille!.....

La folie répondit pas.... Mais la baronne fut certaine d'avoir été comprise, car le cœur de la jeune fille s'était mis à battre à bonds désordonnés.

Puis, tout d'un coup, semblant prendre un parti désespéré:

—Chut!.... ne parlez plus!.... ne me dites plus un mot!.... Vous voyez bien que l'on veut me manque.... Et.... que cette fois.... je serais irrévocablement perdue.

Ces mots avaient été prononcés à voix basse, brefs, nets, précipités.

Au prix d'un surhumain effort, Mme Cazères avait pu retenir un cri de stupeur.

La folle reprenait, maintenant que Catiche se rapprochait de nouveau du banc:

Y avait d'abord
Des gard's du corps,
Des zons armés, avec une troupe de pages;
Y avait d'abord
Des gard's du corps,
Des zons armés pard'aus leur justaucorps.

Catiche avait terminé sa lecture.

A continuer.

THE NEW ORLEANS BEE

(*L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.*)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published

Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.5 three months 75 cents.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante du shérif d'une grande quantité de rails en fer, traverses (cross-ties), clefs, chaises, etc., et autres nombreux et divers objets y appartenant, outils, instruments, etc., dont on se sert pour la construction de rails de chemin de fer urbain, etc.

Dans l'affaire de

Schoen Manufacturing Co. vs. Duplex Street Railway Track Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,719.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédéral à la vente à l'enchère publique, au lieu et à l'endroit indiqués ci-dessous, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le Mardi 22 mai 1894, à 10 heures A. M., à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

1 Pompe hydraulique
Et un lot de meubles de bureau—d'après un inventaire enregistré.

Le Mardi 22 mai 1894, à 11 heures A. M., à l'entrepôt Montgomery No 2 rues Peters et Commerce, entre Julie et St-Joseph.

Un fort lot de rails gros et légers.—Un lot de clefs.—Chaises.—Frogs.—Traverses (cross ties) en fer.— Poinçons.—Vrilles.— Forges.—Longs clous (spikes).—Jacks.—Pelles et autres instruments et outils de chemin de fer, etc., d'après un inventaire enregistré.

Le Mercredi, 23 mai 1894, à 10:30 heures A. M.

Au coin des rues Bordeaux et Magasins.

Un fort lot de rails de chemin de fer, "ties" (traverses), chaises, aiguille, ou rail mobile, frogs, courbes, etc., et autre propriété mobilière, outils, instruments, etc., se trouvant et étant vent, dans le même lieu et District que le lot ci-dessus décrit, désigné par le No 9, mesurant 25' 10" et 25' 9" de face à la rue Water, 25' 10" et 6' 12" de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne du lot No 10 de 92' 3" et 5'..... et sur la ligne du lot No 8 91' 10" et 2"..

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4 11 18 25—juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Septième District.

Harber Asphalt Paving Company vs. Mme Mary McKenzie et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,394.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 mai 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain chèque tiré par W. J. Comerford, sur la Banque Nationale de l'Union de la Nouvelle-Orléans, en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 avril 1892, pour la somme de cinq cents dollars et certifié par la Banque Nationale de l'Union.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
GEO. B. LAWRASON,
Coroner de la Paroisse d'Orléans.
9 mai—9 14 18 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary E. Palmer vs Mme Mary Keenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,390.—En vertu d'un alias plurias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 15 mai 1894, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de la défenderesse, Mme Mary C. Keenan alias Mlle M. Johnson dans la cause de l'action dans le procès No 42 645 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, intitulé Mlle M. Johnson veuve Mme A. A. Parminter, étant un appel par la défenderesse d'un jugement en faveur de la dite Mlle M. Johnson par mandat 26,125 du dit cour, et du dit jugement étant pour $56.50 et sa frais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4 11 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de tableaux, portraits, peintures, miroirs, cadres, jouets, articles de fantaisie, notions, etc.

Comptes à recevoir, etc.

Metropolitan Loan, Savings and Pledge Bank vs. la B. M. Wilzin Importing & Commission Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 42 105 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, LUNDI, 14 mai 1894 à 10.30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 129 rue Poydras

1° Le contenu du dit local consistant en un grand assortiment de portraits, peintures, tableaux, miroirs, cadres; aussi, jouets, paniers, livres, lampes, hamacs chevalets, vaisselle, coutellerie, fourchette cuillères, articles de fantaisie, notions, etc.; aussi, des bureaux, tables, chaises et autres articles trop longs à énumérer, tout conformément à un inventaire notarié enregistré.

2° Aussi, un lot de comptes à recevoir et comptes due pour actions, d'après une liste entégistrée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sherif civil de la paroise d'Orléans.
3mai—3 7 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour réformer un partage

—D'UNE—

Propriété améliorée de valeur rue Magnolia, entre Washington et Sixième.

(La rue en arrière étant la rue du Camp)

—DANS L'AFFAIRE DE—

Home Mission Board, de la Southern Baptist Convention,

—VERSUS—

George C. Aber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42.404—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 avril 1894 et signé le 20 avril 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'île borné par les rues Magnolia, Washington, Camp et Sixième; deux des dits lots sont désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan de Blanchard, voyer, par acte pardevant John Bendernagel, notaire public, le 26 avril 1858, et l'autre lot, par le No 1 sur un plan de Ferguson, voyer, par acte pardevant Pedesclaux, notaire public, le 13 juin 1858, chacun mesurant trente pieds de face à la rue Magnolia sur la rue Magnolia sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera le paiement des taxes sur la propriété pour l'année 1894.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4 11 18 25—juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif d'un cheval et buggy et un jeu de harnais.

Arthur E. Clark vs E. M. Frank et J. J. Proudame.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,995—En vertu d'un writ de fieri facias contre E. M. Frank à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 21 mai 1894, à 10.30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La l'écurie de W. W. Hodgins, No 451 rue St-Charles.

1 cheval.
1 buggy surrey et 1 jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mai—9 16 21

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Caroline Busch; Procès No 25,712.

Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Amelia Mary Bystle, et Daniel F. Bystle, son mari; Procès No 25,713.

Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Agnes Spatz; Procès No 25,714.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titre et intérêt de chacun et de tous les défendeurs dans l'affaire ci-dessus respectivement et la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, au coin de la première ligne de Jefferson, paroisse Jefferson, dans l'îlot borné par les rues Quatrième, Tchoupitoulas (anciennement Levêe), Troisième et Water (anciennement Chemin Publique ou Landing), et désigné par le No 12, sur un plan de Hugh Grant, arpenteur de ville de Lafayette, en date du 26 décembre 1842 et déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure au plus 25 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 11 et s'étendant à une allée de 9 pieds de largeur, ou vrant sur la rue Foey farre, en usage avec les dits lots et les autres.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages, ayant 6 chambres, et rapportant un revenu de $12.50 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste, s'il y en a,